



11 SEP. 2024

ADMIN.		ÉLUS	
DG	DAU	M. LE MAIRE	E. BESSON
DVASC	DAGC	E. Gautier LE BAIL	J.C. BOURCIER
DEE	DSTE	P. RAULT	D. LEFEUVRE
DRH	CCAS	M. CARRE	S. BOUDET
DFB	COM	C. HARDY	I. COLLET
Maarch		N. BRICHET	

Monsieur le Maire de Fougères
Hôtel de Ville
BP 6011
35301 Fougères Cedex

Objet – Consultation des Personnes Publiques Associées – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme de Fougères

Monsieur le Maire,

Par délibération du 27 juin 2024, le Conseil municipal de Fougères a arrêté le projet de révision de son de Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, conformément aux articles R 143-4 et R 153-4 du code de l'urbanisme, je vous informe que le projet n'appelle pas de remarque particulière pour la commune de Lécousse.

Je souhaiterais toutefois que les points suivants puissent être pris en compte dans le développement de deux secteurs :

1 – Les jardins familiaux de Neuville : l'accès à ces jardins se fait aujourd'hui par le chemin de Folleville. Le développement de ces jardins ne doit pas devenir une contrainte pour les riverains et générer des nuisances pour les habitants du lotissement de Folleville.

2 – OAP des abords de la carrière du Rocher Coupé et du château : dans le cadre du développement touristique du site de la carrière, la commune souhaiterait pouvoir être concertée dans la réalisation de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

et cordiales

Anne PERRIN
Maire de Lécousse